



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 83292

## Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur le rapport intitulé « Vieillir partout en sécurité, l'affaire de tous » remis par M. Édouard Courtial, député de l'Oise en mai 2010 sur les besoins de sécurité liés au vieillissement de la population sur la recommandation visant à instituer un contrôle de moralité des représentants des entreprises et associations ayant une activité de services à la personne nécessitant l'agrément dit « qualité » (services les plus sensibles destinés aux plus de 60 ans). Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette proposition.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83292

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** Aînés

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 juillet 2010, page 7440

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)